



**Appel à la grève des cliniques :
nous, patients, refusons d'être les victimes d'un bras de fer financier**

Indignés par les écarts de tarifs entre le privé et le public, la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et des syndicats de médecins libéraux appellent à la cessation de l'activité à partir du 3 juin. Leur revendication : 500 millions d'euros supplémentaires.

Une attaque frontale qui, une nouvelle fois, nous utilise comme monnaie d'échange

Le président de la FHP l'annonce tout de go : « les cas urgents qui se présenteront dans nos établissements privés seront redirigés vers les urgences des hôpitaux publics. Nous assurerons la continuité des soins pour les patients déjà hospitalisés. Mais nous ne prendrons plus en charge d'autres patients à partir du 3 juin ». Quant aux opérations prévues à partir du 3 juin, elles seront déprogrammées et les patients avertis qu'on ne pourra pas les prendre en charge.

Oui, parce que pour la FHP, quand on négocie sur la rémunération des établissements et professionnels de santé, quand on s'estime lésés, quand on n'est pas contents des tarifs, on arrête de soigner et de sauver des vies. A grands coups de communication, on martèle qu'un secteur est maltraité et on passe sous silence les conséquences pour les patients, les accidentés, les douloureux, bref, pour toutes celles et ceux qui ne sont bons qu'à servir des intérêts sectoriels.

Des réquisitions nécessaires pour garantir les droits des patients

Nous demandons à la FHP et aux représentants des syndicats de médecins libéraux de renoncer à la grève du 3 juin et de préserver l'accès aux soins dans l'intérêt des patients et de tous les usagers du système de santé.

La défense et l'expression d'intérêts catégoriels ne peut se faire au détriment du droit à la santé et l'autorité publique est censée veiller à cette conciliation sans jamais nuire aux principes constitutionnels de notre démocratie.

Dans l'hypothèse où l'appel à la grève devait être maintenue, nous en appelons aux Agences Régionales de Santé et aux préfets pour anticiper les situations de carences dans la réponse aux besoins de soins et décider des réquisitions nécessaires.

Sur le fond, nous exhortons les pouvoirs publics à agir pour que personne n'ait à regretter le choix de faire coexister public et privé en santé

Car après tout, d'autres options sont possibles et sont même privilégiées dans d'autres pays européens qui fondent la quasi-totalité de leur offre sur des hôpitaux publics (Danemark, Finlande, Norvège, etc.). La France a fait un autre choix mais celui-ci ne peut se concevoir qu'en garantissant la neutralité, pour les patients, de la coexistence des modèles publics, privés à but non-lucratif ou lucratif, qui présentent chacun une utilité sociale que personne ne nie.

Du reste, n'en déplaise à la FHP, les cliniques privées à but lucratif sélectionnent les activités les mieux rémunérées par l'Assurance Maladie (chimiothérapie, dialyse et chirurgie ambulatoire), laissant au public les actes les plus lourds d'un point de vue opérationnel et financier. Notons, à titre d'exemple, que la prise en charge des patients la nuit ou les week-ends, est majoritairement assurée par le public. L'hôpital assume 82 % des gardes (87 % avec les établissements privés non lucratifs), quand le privé n'en assure que 13 %, une proportion bien inférieure à son poids dans le système de santé¹. Il faut également saluer les établissements publics qui accueillent l'immense majorité des patients socialement défavorisés (ils prennent en charge 68 % des patients bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire et 78 % des patients à l'aide médicale d'État²). On comprend dès lors le déséquilibre concurrentiel entre les établissements publics et privés !

Nous, patients, aidants, demandons à ce que notre santé soit protégée des luttes entre public et privé et des revendications économiques qui mettent notre société à bout de nerfs.

Notre droit à l'accès aux soins est, désolés de le rappeler, supérieur à celui de celles et ceux qui plaident pour un rééquilibrage tarifaire.

* * *

[Action Patients](#) est un collectif d'associations, engagées pour défendre les valeurs du soin.

« Action Patients est née d'une urgence, celle de replacer l'humain au cœur d'un système de prise en charge qui se dégrade dangereusement », Danielle Vacher, présidente de l'Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde (ANDAR).

Contacts presse :

- Magali LEO, magali.leo@outlook.fr
- Charlotte ROFFIAEN, charlotte.roffiaen@ellye.fr

¹ Rapport IGAS, « La permanence des soins en établissements de santé face à ses enjeux, une nouvelle ambition collective et territoriale à porter », juin 2023

² Collectif Nos services publics, Rapport sur l'état des services publics, cahier santé, 2023